



Plan stratégique

Raison d'être

Réglementer, dans l'intérêt public canadien¹, les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie.

Vision

L'Office participe de façon active et efficace à la poursuite d'un avenir énergétique durable au Canada.

Buts

- Les installations et activités réglementées par l'Office sont sûres et sécuritaires.
- L'environnement est protégé pendant tout le cycle de vie des installations et activités réglementées par l'Office.
- La population canadienne profite d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces.
- Les droits ainsi que les intérêts des personnes touchées par les installations et activités réglementées par l'Office sont respectés.

Valeurs

Intégrité : Être juste, transparent et respectueux.

Leadership en matière de réglementation : Être souple, proactif et novateur.

Responsabilité : Être conscient de ses responsabilités et s'appuyer mutuellement pour la production opportune de résultats de qualité.

Stratégies

Favoriser la participation de la population canadienne.
Tenir les parties réglementées responsables du respect de l'intérêt public.

Canada

¹ L'intérêt public englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes; il s'agit d'un équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société.